

FLAMBÉE RESPIRATOIRE – PRÉVENTION DES INFECTIONS LISTE DE VÉRIFICATION POUR LES SERVICES DE GARDE

- Commencer les listes de cas quotidiennes.
- **Renforcer l'hygiène des mains.**
- Revoir les principes d'hygiène de base.
- Informer les parents de la situation relative à la flambée, y compris les nouveaux inscrits.
- Encourager le personnel et les enfants à rester dans les zones désignées, si possible.
- Isoler les enfants symptomatiques jusqu'à ce que les parents puissent venir les chercher.
- Exclure les enfants et les employés malades durant cinq jours ou jusqu'à ce qu'ils ne soient plus malades, selon la plus courte des deux périodes.
- Augmenter les activités régulières de nettoyage et de désinfection, en portant une attention particulière aux surfaces fréquemment touchées comme les poignées de porte, les rampes, les lavabos et les toilettes.
- S'assurer d'afficher les enseignes nécessaires à toutes les entrées et à tous les endroits stratégiques de la garderie.
- Annuler les sorties et informer les visiteurs de la situation relative à la flambée.
- Limiter les déplacements des employés entre les différents endroits ou les sections de la garderie.

Durant une flambée de grippe confirmée :

- Encourager les employés, les enfants et les membres de leur famille à recevoir la vaccination antigrippale.
- Ne donner accès qu'aux visiteurs vaccinés.
- Fournir au Bureau de santé de l'est de l'Ontario une liste des enfants et employés vaccinés.
- L'information doit être fournie comme suit :
 - nombre d'employés vaccinés/nombre total d'employés
 - nombre d'enfants vaccinés/nombre total d'enfants

NOTA : Des mesures de contrôle additionnelles peuvent être recommandées selon la cause de la flambée.

10427 ICD-19f



CORNWALL • ALEXANDRIA • CASSELMAN • HAWKESBURY • ROCKLAND • WINCHESTER

www.EOHU.ca • 1 800 267-7120 • **www.BSEO.ca**

Si les renseignements sont requis dans un autre format, veuillez appeler au 1 800 267-7120 et faire le 0.